

Formation des maîtres bradée !



Le ministère ne sait plus quoi inventer pour récupérer des postes

Le ministère avait imposé, contre l'avis de tous, d'augmenter de 8 à 12 h la durée hebdomadaire du service en responsabilité des stagiaires du 2nd degré reçus à un concours de recrutement (Capes, agrégation, Caplp, professeurs d'EPS). Décision déjà particulièrement grave car elle amputait très lourdement la formation pédagogique des stagiaires. Mais cela ne suffisait pas pour récupérer 3000 des postes supprimés au budget !

Le rectorat de Montpellier vient de rendre public lors du dernier CTPA le dispositif retenu par notre académie pour appliquer la dernière invention du ministère : les stages « massés ».

18 heures de cours par semaine pour les stagiaires la plus grande partie de l'année

A la prochaine rentrée, les stagiaires reçus aux concours de recrutement du 2nd degré seront affectés sur un poste de 18h pris sur l'ensemble des postes disponibles pour le mouvement intra-académique alors que les stagiaires étaient, jusqu'ici, affectés sur des supports de 8h créés spécifiquement pour eux.

Jusqu'à la Toussaint, les stagiaires seront en responsabilité dans leurs classes, pour un service de 18h, en présence de leur tuteur. Durant ces 6 semaines, le tuteur sera remplacé dans ses propres classes, par un TZR ou par un contractuel.

De la Toussaint au mois de février, chaque stagiaire assurera seul son service de 18h.

Une décision qui sacrifie la formation des stagiaires et les élèves.

En février, le stagiaire suivra **une formation pédagogique de 5 ou 6 semaines** (Iufm, université ... ?)

Le rectorat lancera un appel d'offre pour choisir « l'opérateur » chargé d'assurer cette formation.

Le stagiaire sera alors remplacé dans ses classes par un étudiant en M2, admissible au concours de recrutement dans le cadre des stages « 108 heures ».

Puis, jusqu'à la fin de l'année, il assurera seul son service de 18h dans ses classes.

Pour « étoffer le dispositif » le rectorat va demander aux établissements de prévoir une journée dans l'emploi du temps des stagiaires - qui reste de 18h - afin qu'ils puissent suivre ce jour-là ... des formations pédagogiques !

Incroyable ... mais vrai !

On imagine ce que sera la première année des collègues débutant dans le métier, les problèmes auxquels ils vont être confrontés, les risques que ce dispositif leur fait courir, la faiblesse de leur formation professionnelle, les difficultés pour préparer leurs cours, gérer leurs classes et suivre en plus la journée hebdomadaire de formation !

Quant aux élèves, 30000 au moins d'entre eux (4 ou 5 classes de 30 élèves pour 250 stagiaires dans notre académie en moyenne) changeront plusieurs fois de professeurs, avec pour l'essentiel un stagiaire et ... un étudiant. Les tuteurs prendront leurs classes ... à la Toussaint !

Que le ministère puisse monter une telle usine à gaz montre son ignorance et le mépris dans lequel il tient notre profession, ainsi que l'importance réelle que le gouvernement attache à l'intérêt des élèves et à la qualité de l'enseignement.

La mobilisation de tous est indispensable : ensemble, exigeons une autre politique pour le Service Public d'Éducation, pour les élèves, pour notre métier.

Jeudi 21 janvier : Grève Nationale et manifestations dans les départements.

Samedi 30 janvier : Manifestation Nationale à Paris pour l'École.